
Jour de séance 37

le mardi 11 juin 2019

13 h 30

Prière.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rétablir tous les services et la gestion à l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Saint-Quentin. (Pétition 15.)

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement provincial à continuer de gérer et d'exploiter le parc provincial de la plage Murray. (Pétition 16.)

M. Arseneault donne avis de motion 61 portant que, le jeudi 20 juin 2019, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste de tous les contrats de services professionnels, de services-conseils ou de services semblables accordés depuis le 28 mars 2019 en application de la dispense prévue par la *Loi sur la passation des marchés publics* ainsi qu'une copie de tous les contrats de services personnels attribués depuis le 28 mars 2019 par le Cabinet du premier ministre ou le Bureau du Conseil exécutif.

M. Arseneault donne avis de motion 62 portant que, le jeudi 20 juin 2019, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste de tous les postes de sous-ministre adjoint et de directeur général au sein du gouvernement, des titulaires actuels de ces postes et des titulaires au 9 novembre 2018.

M. Arseneault donne avis de motion 63 portant que, le jeudi 20 juin 2019, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste de toutes les nominations faites sans concours au titre des articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique* depuis le 8 novembre 2018.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture du projet de loi 39 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 35 et 36.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi concernant la preuve d'immunisation*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. C. Chiasson, appuyé par M. D'Amours, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout ce qui suit le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 39, *Loi concernant la preuve d'immunisation*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 14 h 48, reprend à 14 h 53.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M^{me} LeBlanc.

La séance du comité, suspendue à 15 h 37, reprend à 15 h 47.

Après un certain laps de temps, M. C. Chiasson assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

35, *Loi sur les coopératives*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec un amendement :

36, *Loi sur les caisses populaires*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 17 h 12.